

**Communiqué  
Pour distribution immédiate****AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES D'INNERGEX  
ET CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE POUR LES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2013****RÉSOLUTION PROPOSANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AUX PRÉAVIS**

**LONGUEUIL, Québec, le 15 avril 2013** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) invite ses actionnaires, ainsi que les analystes, courtiers, investisseurs et représentants des médias à assister à son assemblée annuelle des actionnaires :

<b>Date et heure :</b>	<b>Mardi 14 mai 2013 16 h HAE</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Hôtel Hyatt Regency Montréal 1255, rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H5B 1E5</b>
<b>Webdiffusion :</b>	<a href="http://cnw.ca/VNnEu">http://cnw.ca/VNnEu</a> ou à partir du site Web de la Société. Un enregistrement de la webdiffusion et une copie de la présentation seront disponibles sur le site Web de la Société après l'évènement.

Les faits saillants de l'année 2012 et les perspectives pour 2013 seront présentés. La Société présentera également ses résultats du premier trimestre terminé le 31 mars 2013, qui auront été divulgués plus tôt dans la journée.

Les sujets soumis à l'approbation des actionnaires comprendront une résolution visant à modifier les règlements généraux de la Société par l'ajout d'un nouveau Règlement relatif aux préavis. Entre autres, le Règlement relatif aux préavis fixe un délai dans lequel les actionnaires doivent transmettre à la Société un avis relatif à la mise en candidature d'administrateurs préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires à laquelle les administrateurs doivent être élus et, en outre, énonce les informations qui doivent être présentées dans l'avis transmis par l'actionnaire afin d'être considéré valide.

Ce Règlement relatif aux préavis permettra à la Société de recevoir, en temps opportun, un préavis relatif à la mise en candidature d'administrateurs, ainsi que l'information suffisante sur les candidats, et la Société sera donc en mesure d'évaluer les qualifications des candidats proposés pour agir à titre d'administrateurs. Nul ne peut être élu à titre d'administrateur de la Société, sauf si désigné conformément aux dispositions du Règlement relatif aux préavis. Dans le cas d'une assemblée annuelle d'actionnaires, un avis doit être transmis au moins 30 jours et au plus 65 jours avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires. Dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle) convoquée aux fins de l'élection d'administrateurs, un avis doit être transmis au plus tard à la fermeture des bureaux le 15<sup>e</sup> jour suivant la date de la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Le Règlement relatif aux préavis n'est pas actuellement en vigueur et ne sera applicable qu'après l'approbation des actionnaires. Le texte intégral du Règlement relatif aux préavis est disponible dans l'*Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et la Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations*, qui est disponible sur le site Web de la Société au [www.innergex.com](http://www.innergex.com) ou sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

*Conférence téléphonique pour les résultats du premier trimestre 2013*

Innergex tiendra une conférence téléphonique pour discuter des résultats du premier trimestre terminé le 31 mars 2013 :

**Date et heure :** **Mercredi 15 mai 2013**  
**10 h HAE**

**Numéros de téléphone :** **1 888 231-8191**  
**ou 647 427-7450**

Les résultats seront présentés par M. Michel Letellier, président et chef de la direction et par M. Jean Trudel, chef de la direction des investissements et vice-président principal – Communications. L'enregistrement de la conférence téléphonique sera ensuite disponible sur le site Web d'Innergex au [www.innergex.com](http://www.innergex.com). Le communiqué, les états financiers et le rapport de gestion pour le premier trimestre seront également disponibles dans la section Investisseurs du site Web de la Société à partir du 14 mai 2013, lorsque les résultats du premier trimestre seront divulgués.

*À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.*

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 28 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 577 MW (puissance brute de 1 031 MW), dont 22 centrales hydroélectriques, cinq parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans sept projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 190 MW (puissance brute de 263 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 900 MW (puissance brute de 3 125 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BB (élevé) par DBRS.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

- 30 -

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

Marie-Josée Privyk, CFA, PAPPD  
Directrice – Relations avec les investisseurs  
450 928-2550, poste 222  
[mjprivyk@innergex.com](mailto:mjprivyk@innergex.com)

[www.innergex.com](http://www.innergex.com)